

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunales. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunales comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les réalisations de l'exercice 2024.

Rappel du cadre général

Pour mémoire, le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Par ce document, le Président de l'exécutif présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public. Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Le budget LOCATIONS IMMOBILIERES est un budget annexe assujéti à la TVA qui regroupe tous les baux commerciaux contractés avec des entreprises :

- Site de la Verrerie au Bousquet d'Orb (MEDICAL TUBING, TECHNI ORB)
- Site de l'Agora à Hérépian (AQUI MOTOCULTURE, GREEN'ING, Ent. Sophie SABIH)
- Site Paul BOYE à Bédarieux

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	133 843,81€	82 417,03€
	Invest	39 413,55€	68 003,38€
Reports de l'exercice 2023	Fonct	148 686,75€	0€
	Invest	28 672,06€	0€
Total exercice (réalisations + reports)		350 616,17€	150 420,41€
Résultat de clôture de l'exercice		200 195,76 €	
RàR reportés en 2025	Invest	0€	9 700,00€
Totaux cumulés		350 616,17€	160 120,41€
Résultat financier définitif		190 495,76 €	

□ Le résultat cumulé de clôture en fonctionnement s'élève à 200 113,53 euros.

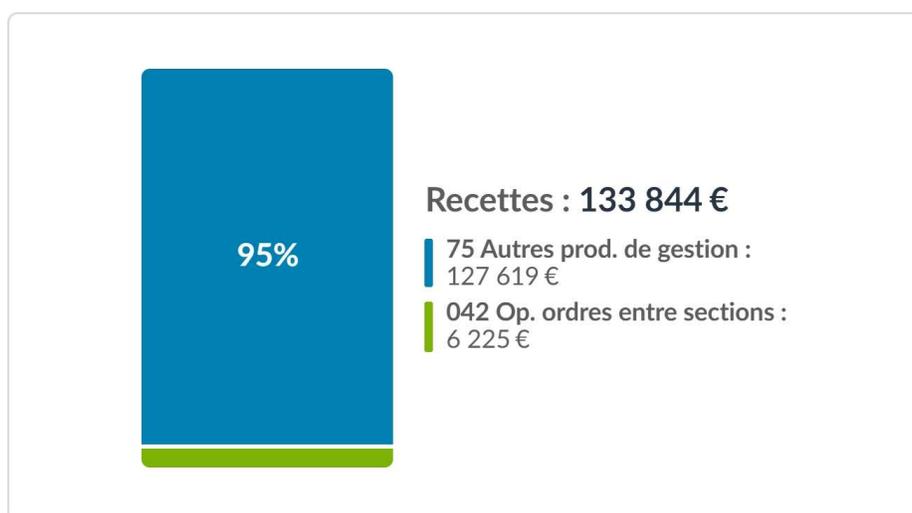
□ Le résultat cumulé de clôture en investissement s'élève à 82,23 euros et le solde des restes à réaliser est de - 9 700 euros.

Exécution Budgétaire

I. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à **133 844 €** en 2024.

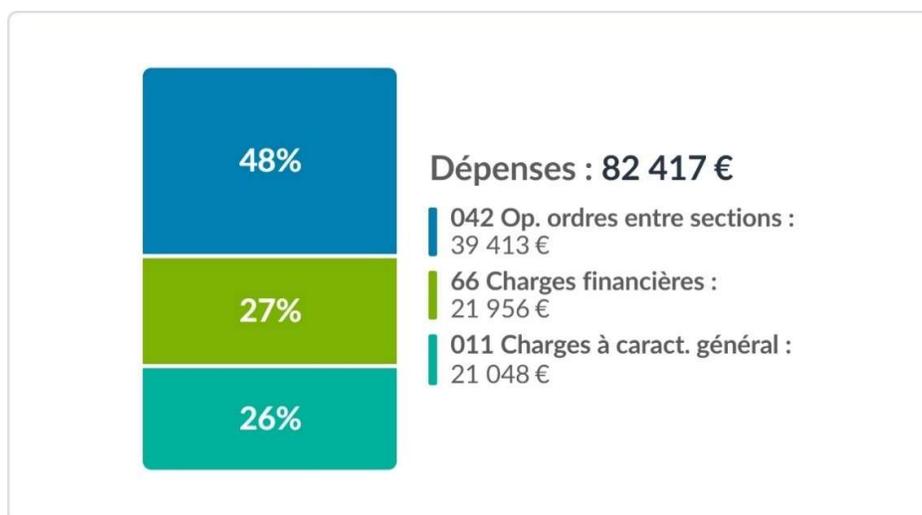
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des loyers et aux amortissements des subventions.



II. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à **82 417 €** en 2024.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les taxes foncières, les intérêts des emprunts et les amortissements des immobilisations.



REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2025

Application agréée E-legalite.com

71_AN-034-200042646-20250312-D2025_22-BF

III. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes totales d'investissement s'établissent à **39 413 €** en 2024.

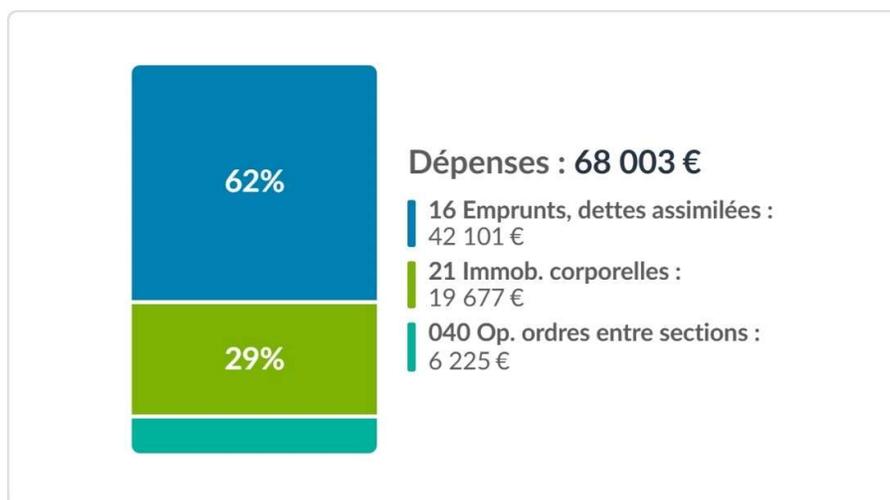
Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements des immobilisations.

Il n'y pas eu d'affectation de résultat en 2024.

IV. Dépenses de la Section d'Investissement

Les dépenses totales d'investissement s'établissent à **68 003 €** en 2024.

Les dépenses d'investissement sont constituées par les travaux sur les bâtiments, le remboursement du capital des emprunts et les amortissements des subventions.



Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Travaux AGORA : rénovation énergétique, auvent entrée.
- Travaux PAUL BOYE : toiture, chauffe-eau.